

# REGLEMENT ST MED'TRAIL 2019

## Article 1 : Organisation

Ces épreuves sont organisées par la fédération d'associations de saint Médard en forez le Dimanche 8 septembre 2019 à la Halle des Sports.

## Article 2 : Cadre et esprit des épreuves :

Ce sont des courses nature se déroulant sur routes, chemins et sentiers. Un départ et une arrivée à la halle des sports de saint Médard en forez, les circuits se déroulent sur des boucles dans la campagne autour de saint Médard en forez. L'organisation fournit l'assistance en matière de sécurité routière et médicale. Les concurrents suivent un parcours balisé, le plus complet et clair possible. En cas d'interruption de balisage, revenir au dernier point de balisage et le cas échéant, prévenir l'organisation.

## Article 3 : L'épreuve et le tarif : Cinq épreuves au programme.

· Un trail « découverte » sur une distance de 10 km, dénivelé + d'environ 300 m - Prix : 10 € avant le 06/09/2019 et de 13 € sur place à la Halle des Sports avant 8h15. A partir de 16 ans. Pour les mineurs joindre une autorisation parentale signée.

· Un trail « expert » sur une distance de 20 km, dénivelé + 750 m - Prix : 12€ avant le 06/09/2019 et de 15 € sur place à la halle des sports avant 8h15. A partir de 18 ans.

Inscription sur [www.logiourse.fr](http://www.logiourse.fr). Toutes inscriptions incomplètes se verront refusées. Document à fournir pour inscription : certificat médical de moins d'un an de non contre indication de la pratique d'un sport en compétition, ou de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition.

Parcours jeunes : Autorisation parentale obligatoire à remplir sur place au moment de l'inscription.

· Un parcours « les lièvres » 3 km réservé aux 12-13 ans et 14-15 ans inscription sur place uniquement entre 7h30 et 8h45 : tarif de l'inscription : 2€

· Un parcours « les écureuils » 1.5 km réservé aux 8-9ans et 10-11 ans inscription sur place uniquement entre 7h30 et 8h45 : tarif de l'inscription : 2€

· Un parcours « les Oursons » : 0.8 km, réservé aux 6/7 ans inscription sur place uniquement entre 7h30 et 8h45 : tarif de l'inscription : 2€

## Article 4 : Retrait des dossards, puce et lots

### Samedi 7 Septembre :

- Dans le rayon trail de DECATHLON VILLARS (Rue De Chabannes, Zac De Montravel, 42390 Villars) de 13h30 - 16h30
- Dans la halle des sports à Saint Médard en Forez de 17h30-18h45

**Dimanche 8 septembre** : Dans la Halle des sports de saint Médard en forez à partir de 7h30 jusqu'à 8h45

## Article 5 : Horaires de départ

8 h 55 : briefing "trail expert" sur le ligne de départ

9 h 00 : Départ du trail « expert »

9H05 : Briefing "trail découverte" sur la ligne de départ

9 h 10 : Départ du trail « découverte »

9 h 15 : Départ de la course « les lièvres »

9 h 30 : Départ de la course « les écureuils »

10 h 00 : Départ de la course « les ours »

#### **Article 6: Participations**

Attention : Pour pouvoir vous inscrire, vous devez obligatoirement joindre à votre inscription sur logicourse :

- Soit une photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la manifestation
- Soit une licence délivrée par la FFA (Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise, PassRunning),  
Soit une licence délivrée par la FF Tri, la FFCO et la FFPM.
- Soit une licence délivrée par une Fédération Agréée, avec la mention du non contre-indication de la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition.

Une autorisation parentale pour les mineurs.

Toute personne qui s'inscrit à une épreuve, assure d'être suffisamment entraînée.

#### **Article 7 : Parcours et respect du code de la route et de l'environnement.**

Les parcours sont à 80 % en milieu naturel. Les épreuves empruntant parfois des courts passages ouverts à la circulation routière, les concurrents doivent impérativement se soumettre au code de la route. L'organisation mettra en place des signaleurs à toutes les intersections de route. La responsabilité des concurrents peut être engagée en cas d'accident.

De nombreux sites et sentiers étant, ou communaux, ou privés, les concurrents s'engagent à ne rien jeter et à respecter l'environnement dans lequel ils évoluent. Il est interdit de repasser sur les propriétés privées sans l'accord de leur propriétaire.

Pour des raisons de sécurité et/ou en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours.

#### **Article 8 : Equipements :**

Chaque concurrent fixera son dossard sur le torse afin qu'il soit parfaitement identifiable.. Les concurrents doivent être équipés convenablement pour ce genre d'épreuve.

#### **Article 9 : Ravitaillements :**

Sur les trails « découvert » et « expert », un ravitaillement (liquide) est prévu. Pour autant, chaque concurrent doit être en autosuffisance et prévoir son propre ravitaillement. A l'arrivée, tous les participants pourront bénéficier d'un ravitaillement complet.

#### **Article 10 : Sécurité et assurances :**

Les concurrents doivent respecter le balisage, et les consignes des responsables de l'épreuve. Des signaleurs seront présents à chaque traversée de routes ou de chemins. Un poste de secours sera

mise en place en collaboration avec la Protection Civile. La Protection Civile sera présente sur la zone de départ, et en liaison téléphonique avec le PC Course. Il appartient au coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel au secours.

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit, conformément à la Loi, une assurance en responsabilité civile auprès d'AXA.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol.

**Article 11 : Abandons :** Tout concurrent souhaitant abandonner devra obligatoirement se présenter à un poste de ravitaillement, de signaleurs, ou en dernier cas à l'arrivée, afin d'y remettre son dossard et sa puce Logicourse.

**Article 12 : Classement :**

Un classement général ((scratch) et par catégorie sera établi pour les trails « découvert » et « expert ». Pour les trails enfants un classement sans temps sera établis.

**Article 13 : Récompenses :**

Les 3 premiers (hommes et femmes) seront récompensés sur les trails découverte et expert, ainsi que les 1er premiers (hommes et femmes) de chaque catégorie (U23, Senior, M1,M2,M3 et +)

Chaque participant se verra remettre un cadeau à la remise des dossard (lot concurrent) et un bon d'achat chez DÉCATHLON Villars (10€ pour 60€ d'achat valable au rayon trail).

Les 100 premiers inscrits sur Logicourse se verront remettre un lot supplémentaire offert par DÉCATHLON Villars (une ceinture porte dossard).

Une Tombola sera organisée (une paire de chaussure KALENJI running/trail homme ou femme d'une valeur de 70€ à gagner) sur remise du dossard dans un délais de 15 jours après la course à DECATHLON Villars (remise du dossard à l'accueil).

Pour les courses jeunes :

Chaque enfant se verra offrir un petit lot par DECATHLON Villars. Les 3 premiers de chaque courses seront récompensés ainsi que le plus jeune.

**Article 14 : Conditions d'annulation de participation :**

L'inscription pourra être remboursée pour les motifs suivants et sous présentation d'un justificatif faisant foi : maladie, accident, ou décès d'un membre de la famille ou un proche.

**Article 15 : Conditions d'annulation de manifestation par les organisateurs :**

En cas de dégradations importantes des conditions météorologiques (tempête, chutes de neige importantes, orage, crue, ...), les organisateurs se réservent le droit d'annuler les manifestations afin d'assurer la sécurité, et l'intégrité physique des participants.

**Article 16 : Droit à l'image :** Les concurrents autorisent les organisateurs et les ayants droits (photographes, etc..) à exploiter les images sur lesquelles ils pourraient apparaitres.